



Rapport moral et financier

Exercice
2014

1, PLACE D'ITALIE - 75013 PARIS
TÉL.: 01 44 08 13 20 - FAX : 01 43 31 49 96
www.caissedesecolesparis13.fr
Contact : caissedesecoles13@orange.fr

Une restauration scolaire de qualité



Rapport moral et financier

Exercice
2014

UNE RESTAURATION DE QUALITÉ 3

ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL ET DÉVELOPPEMENT
DU BIO 3

GOÛTERS EN MATERNELLES : DES APPORTS
PLUS ÉQUILIBRÉS 4

LES CENTRES DE LOISIRS 4

LES CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ 4

« OPÉRATION UN FRUIT À LA RÉCRÉ » 4

LES ÉDUCTIONS NUTRITIONNELLES 4

LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 4

UNE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ET CULTURELLE 5

MODE DE FACTURATION ET RECOUVREMENT 5

LE FINANCEMENT 6

LES ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS 6

LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL 7

LES RESSOURCES HUMAINES 7

LES TRAVAUX ET LE REMPLACEMENT DES
EQUIPEMENTS 8

UNE MEILLEURE COMMUNICATION 8

LE SITE INTERNET DE LA CAISSE DES ECOLES 8

LE NOUVEL ACCUEIL DES FAMILLES 8

DIVERS 9

BILAN FINANCIER 9

COMPTE ADMINISTRATIF 9

L'ordre du jour de notre Assemblée Générale appelle la présentation du compte rendu des travaux du Comité de Gestion pendant l'année 2014 et l'exposé de la situation financière au 31 décembre 2014.

Les membres des trois collèges du Comité de Gestion (élus de l'arrondissement, parents d'élèves, directeurs d'écoles...) participent aux différentes commissions de la Caisse des Ecoles (budget, commission d'appel d'offres...). La présence active des parents d'élèves permet donc de prendre en compte des demandes des familles en ce qui concerne les menus, les séjours de vacances, les classes de découverte, les livres...

Les résultats financiers ont été adressés par courrier à tous les sociétaires et sont joints en annexe au document remis en séance.

Le compte administratif de l'exercice 2014 a été adopté par le Comité de Gestion dans sa séance du 24 mars 2015. Le rapport moral et financier 2014 a été adopté par le Comité de Gestion dans sa séance du 28 mai 2015.

Depuis de nombreuses années, la Caisse des Ecoles mène une démarche responsable qui contribue à une meilleure qualité de vie pour tous. Elle se traduit par les engagements suivants :

- Une restauration de qualité
- Une solidarité financière et culturelle
- Le bien-être du personnel
- Une meilleure communication et information

Ce rapport d'activités s'attache à en rendre compte.

UNE RESTAURATION DE QUALITÉ

11 740 enfants sont inscrits en 2014 (mois de référence septembre). Le total des repas servis en 2014 par notre Caisse est de 2 045 478 pour 174 jours de fonctionnement. En 2013, 1 754 694 repas avaient été servis pour 154 jours de fonctionnement.

Les repas se répartissent de la manière suivante (sur le temps scolaire) :

- 1 722 216 repas aux écoliers du 13^{ème} et aux élèves du collège G. Sand, du lycée Bachelard, de l'école Estienne
- 171 809 repas adultes (animateurs, enseignants, fonctionnaires municipaux et départementaux).
- Environ 6 000 repas sont servis chaque mercredi.

Équilibre nutritionnel et développement du bio :

Les menus sont élaborés environ tous les 4 mois. Ils sont ensuite analysés et validés par la Commission des menus de la Caisse, puis affichés chaque semaine à la porte des écoles et mis en ligne sur le site internet de la Mairie du 13^{ème} et de la Caisse des Écoles.

À ce titre, depuis le 1^{er} septembre 2001, la Caisse des Écoles s'attache à mettre en application les nouvelles recommandations de la circulaire n°2001-118 du 25 juin 2001 concernant la composition des repas servis en restauration scolaire et la sécurité des aliments, et respecte le décret 2011-1227 du 30 septembre 2011 rendant obligatoire l'application du GEMRCN.

Cela se traduit notamment par :

- 👉 une diminution des apports lipidiques, donc de la fréquence des produits trop riches en matière grasse (supérieur à 15 % de lipides) tel que certaines charcuteries, préparations pâtisseries, produits à frire (produits panés, à frire ou à rissoler) ;
- 👉 une augmentation des apports de fibres et de vitamines par les crudités, les légumes et les fruits ;
- 👉 une diminution des produits riches en sucres simples (plus de 20 gr de glucides simples par portion) ;
- 👉 du bœuf certifié Viande Bovine Française pour tous les enfants de l'arrondissement (race à viande charolaise ou limousine) ;
- 👉 certains poissons servis sont certifiés MSC (ce label est une certification environnementale attestant que

la pêche qui a prélevé le poisson certifié s'inscrit dans un principe de durabilité et de respect de l'environnement) ;

👉 du sauté de dinde label rouge proposé plusieurs fois.

👉 Nous utilisons actuellement comme produits issus de l'agriculture biologique du pain proposé à tous les repas et deux fois par semaine au goûter, des yaourts nature, des carottes râpées, des yaourts aromatisés à la vanille, etc. Des « menus bio » ont été mis en place depuis septembre 2011. Depuis 2014, la Caisse des Écoles propose un menu bio par semaine plus deux ou trois composantes bio plus du pain bio tous les jours.

Afin d'améliorer la qualité et la diversité de nos menus, nous sommes continuellement à la recherche de nouveaux produits. C'est pourquoi nous rencontrons régulièrement les fabricants et distributeurs de produits alimentaires et nous participons aux divers salons relatifs à l'alimentation.

La gamme des produits labellisés – bio, MSC et Label Rouge – a donc encore augmenté (il y avait déjà du quinoa, du boulgour, des spaghettis, etc.) :

Produits issus de l'agriculture biologique

- Des légumes verts : haricots verts extra-fins, carottes rondelles, chou-fleur en fleurette, chou brocolis, trio de légumes
- Crudités : tomates, betteraves cuites, pommes de terre, carottes
- Fruits : banane, kiwi, orange, pomme (selon un calendrier de saisonnalité transmis par le fournisseur)
- Produits laitiers : lait nature demi-écrémé, camembert, emmental, gouda, edam, petit suisse, yaourt avec morceaux de fraises, yaourt nature, yaourt vanille
- Œufs : omelette et œufs durs
- Plats principaux surgelés : lasagne
- Entrée chaude : pizza
- Pâtisserie : tarte aux pommes

Produits label rouge : brochette de dinde (en plus du sauté de dinde proposé depuis plusieurs années)

D'après le plan de développement de l'alimentation biologique dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux de la Ville de Paris, qui se base sur le Plan Climat du 1^{er} octobre 2007, nous devons intégrer des produits issus de l'agriculture biologique à hauteur de 15 % en 2008, 20 % en 2010 et de 30 % en 2014.

En 2014, nous avons atteint 32 % contre 28 % en 2013 et 23 % en 2012 (bio, label rouge et MSC).

Goûters en maternelles : des apports plus équilibrés

Le Goûter récréatif est un service périscolaire de la Ville de Paris, voté en Conseil de Paris en juin 2005, qui vient conforter les efforts que notre Caisse apportait déjà aux enfants des maternelles. La traditionnelle garderie des écoles maternelles est devenue un temps éducatif associant des activités diversifiées à la distribution d'un goûter équilibré.

Ce service, mis en place dans toutes les écoles maternelles de notre arrondissement depuis la rentrée scolaire 2005, est géré et facturé aux familles par la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris (D.A.S.C.O.). Notre Caisse des Écoles n'intervient que dans la fourniture du goûter, soit 364 090 goûters fournis en 2014.

La composition des goûters est établie par la Commission des Menus de la Caisse des Écoles de notre arrondissement, regroupant des parents d'élèves, des directeurs d'école, des chefs de cuisine, le service alimentation, en présence de la diététicienne. L'objectif est de mieux équilibrer et répartir les apports nutritionnels des enfants sur la journée, en fonction des aliments proposés lors du déjeuner. Les goûters comprennent trois composants en temps scolaire, le plus souvent une boisson et deux aliments.

Sont favorisés les produits céréaliers (pain deux fois par semaine), les fruits et les produits laitiers. Les produits riches en matières grasses sont limités.

Les centres de loisirs

La Caisse des Écoles élabore et sert les repas des centres de loisirs municipaux. En 2014, il y a eu 66 447 repas servis, dont 58 542 aux enfants.

Les centres de loisirs d'été

La Caisse des Écoles fournit les repas à la Ville de Paris pour les enfants qui fréquentent les Centres de Loisirs d'Été en juillet et en août (centres du 13^{ème} et 4 Espaces Nature : Vincennes « Dame Blanche », Vincennes « Fontenay », Parc interdépartemental de Choisy « nature » et Parc interdépartemental de Choisy-le-Roi « nautique »).

En 2014, la Caisse a livré 82 479 repas (82 826 en 2013).

«Opération un fruit à la récré»

L'«Opération un fruit à la récré» (projet de Paris Santé Nutrition, de la Ligue contre le Cancer et de la Caisse des Ecoles) est mise en place dans les écoles suivantes : groupe scolaire 31/37/40 Château des Rentiers, groupe 3 rue Emile Levassor/51/53 av de la Porte d'Ivry, 47 A et B av d'Ivry, groupe 9 rue Franc-Nohain, polyvalente 2 place des 44 Enfants d'Izieu, groupe 8 rue Kuss, maternelles Pointe d'Ivry, Patay et 4 bis Choisy.

Les éducations nutritionnelles

Le but de ces éducations nutritionnelles est de sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée de façon ludique. Ainsi sont proposés différents thèmes tels que : d'où viennent les aliments, base de l'équilibre alimentaire, collation et goûter, visites de cuisines et commission de menu avec participation au conseil d'enfants.

La diététicienne de la caisse des écoles a mené des éducations nutritionnelles en 2014 dans les écoles 47 avenue d'Ivry A (CE2), 40 rue Jenner (CP et CE1), 31 rue du Château des Rentiers (MS), 13 rue Vulpian (CP, CE1, CE2 et CM1) puis des visites de cuisines réalisées avec les CE2 et CM2 de l'école 37 rue du Château des Rentiers, avec les GS de l'école 31 rue du Château des rentiers, et les 20 délégués de classe de l'école 5 rue Damesme, avec les CP du 40 Jenner et les CM1/CM2 de Vulpian.

La qualité et la sécurité alimentaire :

La sécurité est une préoccupation légitime et importante pour tous. La Caisse des Ecoles emploie deux assistantes techniques pour veiller à l'application des règles de sécurité alimentaire définies dans le Guide des Bonnes pratiques, conformément à la réglementation en vigueur dite « Paquet Hygiène ». Une d'entre elles est aussi diététicienne pour l'élaboration des menus respectant le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition), notamment les fréquences recommandées de service des plats et les grammages.

La Caisse y répond par des mesures de prévention et de contrôle :

➔ La prévention :

La formation du personnel qui est chargé de mettre en œuvre des techniques de plus en plus complexes à tous les niveaux est la première mesure de prévention. La Caisse y a consacré 36 983 € en 2014 (pour le personnel des cuisines et le secrétariat administratif).

Les travaux de mise aux normes des cuisines et de rénovation sont eux aussi une garantie de sécurité.

Des « plats témoins » sont aussi mis à disposition des Services vétérinaires en cas de suspicion de TIAC (toxi-infection alimentaire collective).

➔ Les contrôles :

👉 Contrôle interne :

Les assistantes techniques réalisent des audits d'hygiène tout au long de l'année sur les cuisines et les portages de

l'arrondissement, et effectuent des contrôles de propreté des locaux et du matériel par le biais de prélèvements de surfaces.

Des autocontrôles sont également réalisés par le personnel de cuisine : l'enregistrement des températures des produits (elles sont enregistrées sur toute la chaîne de production, de la réception jusqu' à la consommation en passant par le stockage, les préparations, le transport...), la validation du nettoyage (le personnel nettoie et désinfecte tous les jours), et les contrôles qualitatifs et quantitatifs des réceptions de marchandises. La Caisse assure la traçabilité dans les différents établissements en conservant les étiquettes de tous les produits consommés.

👉 *Contrôle externe :*

La Direction Départementale de la Protection de la Population

(service départemental de l'Etat) inspecte régulièrement les sites.

Des contrôles sanitaires sont également réalisés par un laboratoire indépendant, tous les mois pour les cuisines, et tous les trimestres pour les portages. A chaque passage sont réalisés des analyses bactériologiques et des prélèvements de surfaces.

Des audits ponctuels peuvent être également réalisés par un consultant extérieur.

La Ville de Paris effectue régulièrement des analyses d'eau (potabilité...).

Le suivi médical des agents est effectué selon les normes en vigueur.

UNE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ET CULTURELLE

Le principe est de favoriser l'accès à la restauration scolaire pour le plus grand nombre. Les tarifs attribués aux familles dépendent de leurs revenus. Depuis la rentrée scolaire 2010, le Conseil de Paris a adopté une grille de tarif unique, pour mettre fin aux disparités entre arrondissement, et dans un souci de justice sociale. Cette grille est composée de 8 tarifs.

Mode de facturation et recouvrement :

La ville a délégué aux caisses des écoles l'attribution des tranches tarifaires des familles dont au moins un enfant fréquente un service ou pratique une activité organisé par la ville.

Le prix moyen payé par les familles en 2014 est de 3,17 € pour un prix de revient du repas de 6.07 €, soit 52.22 %.

La répartition du prix de revient d'un repas est la suivante (temps scolaire et petites vacances) :

	2014	2013
Produits alimentaires	1.69 €	1.71 €
Charges de personnel	3.40 €	3.34 €
Prestation de service	0.05 €	0,05 €
Entretien/location matériel et équipement	0.29 €	0,40 €
Fluides	0.14 €	0,15 €
Frais divers	0.11 €	0.11 €
Amortissement	0.38 €	0.36 €
Total	6.07 €	6.12 €

Tarifs (janv à déc)	Tranche QF	Prix d'un repas	Nombre de repas servis (hors adultes)	% 2014	% 2013
1	Inférieur ou égal à 234 €	0.13 €	61 815	3,59 ↓	4,23
2	Inférieur ou égal à 384 €	0.86 €	168 193	9,77 ↓	10,57
3	Inférieur ou égal à 548 €	1.62 €	227 162	13,19 ↑	12,38
4	Inférieur ou égal à 959 €	2.28 €	426 259	24,75 ↑	24,07
5	Inférieur ou égal à 1370 €	3.62 €	226 127	13,13 ↓	13,22
6	Inférieur ou égal à 1900 €	4.61 €	213 522	12,40 ↑	12,08
7	Inférieur ou égal à 2500 €	4.90 €	143 850	8,35 ↑	7,47
	Supérieur à 2500 €	5.10 €	255 288	14,82 ↓	15,97

Modernisation et simplification du service :

5 936 familles (soit 67,86 %) sont inscrites pour un accès au compte famille qui permet la visualisation, l'impression et le paiement des factures.

10 804 paiements en ligne ont été effectués sur toute l'année 2014.

1 318 familles sont inscrites en prélèvement automatique.

Le financement

Depuis le 1^{er} janvier 2012, date de la réforme du financement des caisses des écoles, cette subvention est calculée sur la base du prix de revient réel de la Caisse des Ecoles, tout type de repas confondu (restauration scolaire, centre de loisirs, centre de loisirs d'été, goûter...). Dans le cadre de cette réforme, la Ville de Paris a élaboré avec la Caisse des Ecoles du 13^{ème} une convention triennale incluant un contrat d'objectifs :

- Qualité des repas (qualité des produits, produits issus de l'agriculture biologique...)
- Gestion des ressources humaines (formation, conditions de travail...)
- Gestion financière optimisée (maîtrise des coûts, impayés, trésorerie...)

Cette subvention se compose ainsi :

👉 La subvention de restauration : 6 562 005 €

Elle compense l'ensemble des dépenses de la Caisse des Ecoles hors activités annexes (classes de découverte, livres cadeaux...).

👉 La subvention départementale : 133 726 €

Elle correspond aux repas des collégiens et lycéens.

👉 La subvention « qualité » : 192 960 €

Elle a pour objectif d'aider à l'amélioration de la qualité des produits et du service.

👉 La subvention annexe (séjours de vacances, livres cadeaux...) : 169 330 € (148 710 € en 2013)

Le financement est calculé suivant des critères qui permettent de garantir l'homogénéité avec les séjours proposés par la Ville de Paris et de promouvoir une offre sociale.

La participation des familles représente 39.64 % du budget de la Caisse des Ecoles. **La subvention de la Ville de Paris correspond à 56,93 %.**

Les activités culturelles et de loisirs

➔ LES SÉJOURS DE VACANCES :

348 enfants du 13^{ème} sont partis en vacances avec la Caisse des Écoles en 2014 (soit 3480 journées) :

Tous ces séjours appliquaient les mêmes tarifs journaliers arc-en-ciel que ceux de la Ville de Paris.

L'offre pour les enfants de 4 à 16 ans était diverse : séjours courts ou longs (entre 5 et 14 jours), à la mer, à la campagne, à la montagne, avec des activités variées (équitation, moto quad, cirque, danse, itinérance en roulettes, etc.), mais aussi un séjour linguistique pour adolescents en Angleterre (nouveau).

- Le prix de revient par jour (transport compris) : 70,69 € (78,89 € en 2013)
- Participation moyenne des familles par jour: 16,05 € (19,25 € en 2013)
- Subvention de la Ville de Paris : 169 330 € (148 710 € en 2013)
- Coût pour la Caisse des Écoles : 76 670,20 € (70 563,59 € en 2013)

La Ville de Paris privilégie les caisses des écoles proposant des vacances labellisées « arc-en-ciel ».

Comme les années précédentes, ces séjours ont été achetés auprès d'associations proposant des centres agréés Éducation Nationale et/ou Jeunesse et Sports.

En 2014, la Caisse des Écoles a édité un nouveau de format de brochure en 6 pages afin de présenter aux familles les séjours de vacances de manière plus attrayante. Les brochures ont été jointes aux factures de mars/avril

➔ LES CLASSES DE DECOUVERTE :

En 2014, 18 classes (19 en 2013) sont parties en classe de découverte avec la Caisse des Écoles, pour 5 jours, en complément de celles de la Ville de Paris (à partir du CE1) : 405 enfants, soit 2025 journées, dont 3 classes de grandes sections d'écoles maternelles et 15 classes élémentaires (CP) réparties en 6 classes à la mer, 6 en équitation, 2 en cirque et 4 en ferme et environnement.

Cette activité spécifique à la Caisse des Écoles du 13^{ème} ne reçoit aucune subvention de la ville, ce qui représente une dépense de 74 581,30 € (en 2013, il était de 77 731,09 €).

Comme pour la restauration scolaire, les 8 tarifs sont appliqués selon le quotient familial. Le comité de gestion fixe pour chaque tarif le pourcentage du prix de revient du séjour à payer par les familles :

> 10 % du prix de revient pour le tarif 1	soit 33,74 €
> 20 % pour le tarif 2	soit 67,48 €
> 30 % pour le tarif 3	soit 101,22 €
> 40 % pour le tarif 4	soit 134,96 €
> 50 % pour le tarif 5	soit 168,71 €
> 60 % pour le tarif 6	soit 202,45 €
> 70 % pour le tarif 7	soit 236,19 €
> 80 % pour le tarif 8	soit 269,93 €

Une remise de 10 % est accordée à partir du 2^{ème} enfant de la même famille participant à une classe de découverte.

→ LA DISTRIBUTION DE LIVRES-CADEAU EN FIN D'ANNÉE :

La Caisse des Ecoles a distribué en 2014 :

- > La préhistoire à très petits pas (1585 élèves de GSM),
- > Le dessous des cartes junior (1447 élèves de CM2).

Le coût de cette opération s'est élevé à 25 477,54 € TTC (aucune subvention de la Ville de Paris).

En 2014, la distribution a été organisée de la manière suivante : certains membres du comité de gestion se sont déplacés dans les écoles sur plusieurs jours, pour distribuer

les livres directement dans les classes de CM2 et de grandes sections maternelles. Cette organisation est très appréciée de tous.



→ OPÉRATION « COURIR ENSEMBLE À LA MATERNELLE » :

Comme les années précédentes, la Caisse des Ecoles a participé à l'opération « Courir ensemble à la maternelle » organisée par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris) et les directeurs d'école, en livrant gratuitement sur 14 écoles maternelles de l'arrondissement des barres de céréales et des bouteilles d'eau. Cette opération parisienne réunit chaque année plus de 25 000 élèves de 3 à 6 ans, dans le cadre du « Printemps des Maternelles ». A travers cette action, les enfants découvrent leurs possibilités corporelles et ils exercent leurs capacités motrices dans diverses situations.

LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

Les ressources humaines

Afin de garantir un climat de confiance et une communication permanente entre la direction et les salariés, la caisse des écoles du 13^{ème} a mis en place des **instances paritaires** et organise régulièrement des **réunions du personnel**, au moins une fois par an. En décembre 2014, les élections pour le renouvellement des représentants du personnel se sont tenues.

Ainsi, un Comité Technique (CT) en remplacement de la CCP pour les agents non titulaires a été créé en 2014 avec 10 représentants du personnel élus ainsi qu'un comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (CHSCT). Ils se réunissent obligatoirement une fois par an et traitent de diverses questions relatives aux conditions de travail, aux congés, etc.

La commission administrative paritaire (CAP) existe depuis plusieurs années, mais elle est réservée aux agents titulaires.

Elle compte trois représentants du personnel et se réunit également une fois par an.

Au minimum trois fois par an, les chefs de cuisine sont réunis(es) afin d'établir un dialogue sur les difficultés éventuelles rencontrées et les conditions de travail.

L'ensemble du personnel de restauration est également convié à une réunion annuelle (en deux groupes).

En juin de chaque année, toutes les chefs de cuisine sont reçus(es) individuellement par le directeur de la caisse et son adjointe, dans le cadre d'un **entretien de bilan de l'année écoulée**. Dans un objectif de motivation du personnel, un **régime indemnitaire (primes)** a été mis en place en concertation avec les représentants du personnel depuis 2011.

Dans le cadre de la formation professionnelle, l'ensemble des agents de restauration affectés sur les cuisines de

production ont bénéficié tout comme l'année dernière d'une formation sur leur site (une journée par cuisine) sur la sécurité au travail, soit un total de 25 journées. Tous les seconds de cuisine ont pu acquérir de nouvelles techniques culinaires au cours d'un programme de trois jours de formation.

Les chefs et seconds de cuisine ont pu bénéficier d'une journée de formation sur les bases de la diététique, organisée par notre diététicienne.

En 2014, la caisse des écoles compte 327 salariés dont 16 administratifs.

Un nouveau poste d'adjoint administratif a été créé en février 2014 afin de renforcer le service maintenance (gestion des demandes de dépannage, contrôle des réparations, participation à la définition des travaux, suivi des contrats de maintenance, etc).

Adhésion au Comité National d'Action Sociale

Depuis le 1^{er} septembre 2013, le comité de gestion a décidé d'adhérer au CNAS pour offrir à tous les agents de la Caisse des écoles une action sociale de qualité. Ainsi, les agents et leurs ayants droits peuvent bénéficier de : prime de rentrée scolaire, Noël des enfants, places de cinémas à 4€, écoute sociale, information juridique, plan épargne chèques-vacances bonifié, offres exclusives pour les vacances, prime de départ en retraite, diverses réductions dans les grandes enseignes, etc.

La cotisation pour 2014 s'est élevée à 60 725 € pour les 327 agents, qui ont eux-mêmes bénéficié au total de 45 159 € au titre des diverses prestations offertes.

Programme de titularisations

En partenariat avec la Mairie de Paris, le service des

ressources humaines de la CdE13 travaille afin d'organiser des sélections professionnelles et des concours dans le cadre de la loi de déprécarisation. Ainsi, une cinquantaine d'agents pourraient être titularisés dans les deux années à venir.

Les travaux et le remplacement des équipements

En 2014, les dépenses d'investissement et d'entretien ont atteint 1 075 154,22 € dont 795 806,15 € pour les seuls investissements.

Exemples d'achats de matériels et de travaux financés par les fonds propres de la Caisse des écoles :

➔ TRAVAUX :

- Restructuration complète de la laverie du groupe scolaire Küss : achat d'un lave-vaisselle à avancement automatique, remplacement de la hotte, carrelage sol et murs, modernisation de l'électricité, plomberie et embellissement de la salle à manger de la maternelle.
- Rénovation de la laverie de l'école élémentaire 31/37, Château des Rentiers (carrelage, plomberie) et embellissement du réfectoire.
- Restructuration complète de la laverie du groupe scolaire 47, avenue d'Ivry : achat d'un lave-vaisselle à avancement automatique, remplacement de la hotte, carrelage sol et murs, modernisation de l'éclairage, plomberie.
- Rénovation de la « préparation froide » de la cuisine 64 Dunois.

UNE MEILLEURE COMMUNICATION ET INFORMATION

Le site internet de la caisse des écoles

Depuis fin août 2010, la Caisse des Ecoles du 13^e a son propre site internet (<http://caissedesecolesparis13.fr/>). Les familles peuvent y trouver des informations sur les menus, les inscriptions, les tarifs, les séjours de vacances, des reportages sur les cuisines etc... Les procès-verbaux des comités de gestion sont aussi publiés, ainsi que les rapports moraux d'activités et les résultats financiers.

Le nouvel accueil des familles

En juin 2013 a été inauguré le nouvel espace « accueil » des familles de la caisse des écoles à la mairie du 13^{ème}. D'importants travaux de rénovation et d'embellissement ont été réalisés. Un système de ticket permet un accueil individualisé. Une télévision a été installée afin de faire patienter plus agréablement les familles en leur présentant des informations relatives à la caisse des écoles.

Divers

Les menus sont envoyés directement aux familles par mail et par twitter toutes les semaines. Divers documents de communications sont créés : des affiches pour annoncer les

menus spéciaux, des flyers joints aux factures pour informer sur les différentes démarches...

Les mails des familles envoyés sur :

caissedesecoles13@orange.fr sont traités immédiatement.

BILAN FINANCIER

Compte administratif

La section de fonctionnement est déficitaire de 29 388,11 €. La section d'investissement est déficitaire de 43 193,76 €.

➔ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Pour l'année 2014, les recettes de fonctionnement se chiffrent à **12 796 206 €**.

Les principales recettes de ce chapitre se décomposent de la manière suivante :

- > Recettes familles : **5 510 886 €**
- > Subventions Ville de Paris : **7 058 021 €**

➔ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Les charges de fonctionnement pour l'exercice 2014 se chiffrent à **12 825 594 €**.

Les charges à caractère général

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement de la Caisse des Écoles.

Les principaux postes de dépenses sont :

- > Achat de produits alimentaires : **3 453 037 €**
- > Achat de produits d'entretien : **184 646 €**
- > Eau-gaz-électricité : **293 410 €**
- > Contrats prestataires de service : **482 606 €**
- > Entretien et réparation : **279 348 €**

Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué par l'ensemble des rémunérations du personnel de la Caisse des Écoles, par les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, cotisations de congés payés, supplément familial. Et ceci pour un montant de **6 912 981 €**.

➔ LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Les investissements 2014 d'un montant de **795 806 €** se décomposent de la manière suivante :

- > Rénovation et restructuration de cuisines
- > Achat de matériel de cuisine (marmite, lave-vaisselle, self, etc.)

	2013	2014
Excédent/Déficit de fonctionnement	111 570.98 €	- 29 388,11 €
Excédent/Déficit d'investissement	- 574 747.46 €	- 43 193,76 €

Après affectation des résultats :

	2013	2014
Solde des réserves de fonctionnement	848 537.07 €	819 148,96 €
Solde des réserves d'investissement	466 990.16 €	423 796,40 €

Pour conclure, de chaleureux remerciements sont adressés à l'ensemble du personnel de la Caisse des Ecoles du 13^{ème} arrondissement, pour son mérite et le professionnalisme dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches souvent difficiles, mais aussi pour la qualité du service proposé aux enfants de l'arrondissement quotidiennement.